



## Charte des Mariages – Engagement de convivialité

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de vous marier prochainement à l'Hôtel de Ville de Bron et je m'en réjouis.

La cérémonie solennelle sera conduite par un élu, qui dans l'exercice de ses fonctions d'officier d'état civil, recueille l'échange des consentements vêtu de l'écharpe tricolore symbolisant la République Française.

Pour que cette journée soit une réussite pour tous, je vous demande d'organiser votre venue en centre-ville et en mairie, ainsi que celle de vos invités en prenant les engagements suivants :

### 1. Respecter les élus et les agents :

l'élu, qui célèbre votre mariage, est le garant du respect des règles énumérées par le code civil qui donne toute la valeur et la portée juridique à votre engagement. Il est donc indispensable de suivre ses instructions.

### 2. Respecter l'horaire choisi pour la célébration de votre mariage :

à partir de 30 minutes de retard, votre cérémonie sera systématiquement reportée au lundi suivant à 8h du matin.

### 3. Respecter le code de la route :

lors des déplacements en cortège avant et après la cérémonie, Veuillez à ne pas rouler en occasionnant des bouchons ; ou à grande vitesse ; ne pas utiliser les voies de tramway ; ne pas s'asseoir sur les portières ; respecter les feux tricolores et la circulation des piétons, porter un casque en deux roues etc...

Tout manquement est susceptible de faire l'objet d'une verbalisation. Tout débordement sur les voies publiques, pourra entraîner le report du mariage.

Vous veillerez donc à sensibiliser vos invités à conduire prudemment au sein du cortège de voitures et à respecter la tranquillité publique.

### 4. Respecter les principes de neutralité et de laïcité :

le mariage civil est une cérémonie républicaine et laïque où les prières, cantiques et tout autre acte à caractère religieux ne sont pas autorisés à l'intérieur ou sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Vous devez, ainsi que les témoins, être identifiables tout au long de la cérémonie, le port d'un accessoire vestimentaire qui serait de nature à empêcher cette identification est donc à proscrire.

Les drapeaux sont également interdits.

### 5. Respecter les lieux et la sécurité de tous :

les véhicules du cortège doivent être garés sur le parking (gratuit) de la place de la Liberté, derrière l'Hôtel de Ville.

Les futurs mariés pourront être déposés devant l'Hôtel de Ville (place de Weingarten, le long de l'avenue Franklin Roosevelt) sur l'emplacement prévu à cet effet. Le véhicule devra ensuite être immédiatement déplacé pour stationner sur le parking derrière l'Hôtel de Ville.

Le stationnement ou l'usage de tout véhicule sur la place de Weingarten, devant la Mairie ou sur les plateformes du tramway sont strictement interdits et seront immédiatement sanctionnés.

... /... (5 suite)

Nous tenons à vous informer que l'espace public situé aux abords de l'Hôtel de Ville est équipé d'un système de vidéo protection susceptible d'être utilisé pour procéder au constat de toute infraction.

Il est interdit de crier, de courir, de se bousculer, de jouer d'un instrument ou de diffuser de la musique dans l'enceinte de la mairie et à proximité.

Les repas et installations de tables sont interdits.

Pour le maintien de la propreté et la prévention de tous risques de chutes ou de brûlures : les pétards, les fumigènes, les jets de riz, de confettis ou de pétales de roses sont interdits à l'intérieur et aux abords de la mairie.

La salle des mariages permet d'accueillir au maximum une cinquantaine de personnes assises et une dizaine de personnes debout, en période de crise sanitaire liée

à la Covid, seules 20 personnes seront accueillies (mariés et témoins compris) à l'intérieur de la mairie.

Tout manquement à la charte, s'il constitue un trouble à l'ordre public, pourra être sanctionné sur le fondement des articles L.2122-24 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales. Les futurs époux en assumeront les conséquences administratives et financières en tant qu'organisateur de l'évènement. Il est donc important que les invités soient également informés de ces consignes.

La ville se constituera systématiquement partie civile pour les préjudices subis.

Si les troubles le nécessitent, l'Officier d'Etat civil pourra être amené à reporter au lundi suivant à 8h du matin.

Je vous adresse mes vifs remerciements, vous transmets mes meilleurs vœux de bonheur et souhaite que cette journée de célébration soit pour tous, un vrai partage de convivialité.

**Jérémy BRÉAUD,**  
Maire de BRON

À Bron, le

Nous attestons avoir pris connaissance des informations relatives à la célébration de notre mariage. Nous nous engageons à respecter et faire respecter par nos invités les recommandations qui nous ont été présentées.

Nous prenons note de la date de préparation de la cérémonie : .....

La future épouse  
(nom, prénom et signature)

Le futur époux  
(nom, prénom et signature)